

VILLE DE DAMP MART

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2016

Le conseil municipal s'est réuni le trois mai deux mille seize à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 29 juin 2016

Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal du 3 mai 2016

I-Délibérations :

1. Projet Urbain Partenarial, avec le bailleur social FSM

Monsieur le Maire expose que la société HLM Les Foyers de Seine-et-Marne (" **FSM** ") envisage de réaliser un programme de construction de 45 logements sur des parcelles situées rue Colas et rue Juliette Vadel, Le Parichet, 77400 Dampmart (le " **Projet FSM**").

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme,

DIT que la participation financière de 350 000€ sera versée en deux fois

2. Projet Urbain Partenarial, Novastrada

Monsieur le Maire expose la SAS NOVASTRADA envisage de réaliser un programme de construction de 67 logements sur des parcelles situées rue Juliette Vadel, et rue du Grand Sentier 77400 Dampmart (le " **Projet Novastrada**").

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme,

DIT que la participation financière de 540 000€ sera versée en deux fois

3. Aménagement bords de Marne : cession de terrains à la CAMG

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de vendre à la CAMG les parcelles suivantes pour un montant de 8602€ :

Parcelles	Contenance Globale (m ²)	Emprise du projet (m ²)	Prix au m ²	Indemnité principale
AC0214	553	553	6,50 €	3 594,50 €
AC0340	54	54	6,50 €	351,00 €
AI0413	362	77	6,50 €	500,50 €
AL0067	6630	1039	4,00 €	4 156,00 €
	7599	1723		8 602,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains et à signer toutes les pièces du dossier

4. Création de poste

Considérant la restructuration du service scolaire et périscolaire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de créer un poste au grade d'animateur à temps complet à compter du 29 août 2016

5. Régime indemnitaire filière animation

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la mise en place des primes de la filière animation, correspondant au grade d'animateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à compter du 29 août 2016 de créer le régime indemnitaire du grade d'animateur :

6. Subvention CAF pour la réhabilitation Gambetta

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, le projet de réhabilitation de l'école Gambetta en accueil de loisirs sans hébergement permettant d'augmenter la capacité d'accueil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve l'opération présentée pour un montant de 1 146 000 € HT soit

1 375 200.00 € TTC ainsi que son plan de financement.

Sollicite pour la mise en place de l'extension de l'accueil de loisirs par le projet d'aménagement de l'ancienne école maternelle, de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales.

7. Subvention exceptionnelle, compte solidarité UM77 inondations en Seine et Marne

Monsieur le maire informe que l'Union des Maires de Seine et Marne (UM 77) a ouvert un compte solidarité pour venir en aide aux communes sinistrées en Seine et Marne suite aux inondations.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de verser sur le « compte solidarité » ouvert par l'UM 77 la somme de 1614€ pour les villes de Seine-et-Marne sinistrées suite aux inondations

II – Décision :

Contrat TAP « atelier art urbain »

Une convention a été signée avec l'intervenant en charge de l'atelier « art urbain » pour les TAP de l'année scolaire 2016/2017.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h55

Le Maire
Laurent DELPECH